

ministres à être présents. Je le répète, je ne peux nier que le premier ministre ait le droit de répéter chaque jour que tel ou tel ministre n'est pas à la Chambre, ou de dire qu'il a permis à certains ministres de s'absenter ou qu'il leur a dit de ne pas se présenter à la Chambre. Je soupçonne que c'est à cela que sert le tableau de présence. Mais prétendre en faire un précédent est antiréglementaire.

J'invoque le Règlement, entre autres, parce que je suis ici depuis assez longtemps pour savoir que si une méthode est suivie pendant assez longtemps, le président la tiendra pour valide, et que si plusieurs mois se passent sans qu'on proteste elle sera officiellement acceptée comme n'importe quel précédent ou comme un article du Règlement. Pourtant, elle n'est prévue ni par les règles permanentes, ni par le Règlement, ni dans May, Beauchesne ou Bourinot. Le document en question a été tout simplement distribué aux députés à titre gracieux par le président du Conseil privé et je prétends que Votre Honneur ne devrait pas l'accepter comme un article du code de procédure. (*Applaudissements*)

M. Horner: Le coq accourt à la défense. (*Exclamations*)

Le très hon. M. Trudeau: Si j'étais le représentant de la circonscription de Crowfoot, je n'aurais pas fait cette remarque. (*Exclamations*)

Une voix: Ca ne vaut pas cher.

Le très hon. M. Trudeau: Qu'est-ce qui vaut le moins? Je serais prêt à faire le troc.

Je ne vois pas d'inconvénient à cesser de parler du tableau de présence, monsieur l'Orateur; si vous en décidez ainsi, je me soumettrai docilement.

Je me bornerai à dire maintenant que ce tableau de présence a été établi simplement pour aider les députés, et il me semble, d'après le rappel au Règlement que l'on vient de faire, que je ne suis pas tenu d'en faire mention. Je puis dire aux ministres quels jours ils devraient se trouver à la Chambre et quels jours ils devraient assister aux réunions des comités du cabinet. Nous continuerons à suivre cette procédure, mais s'il n'est pas nécessaire d'évoquer le tableau de présence, je ne le ferai pas. Toutefois, monsieur l'Orateur, quand un député qui ne cesse de se plaindre de la bureaucratie et du formalisme suggère

que le Règlement ne nous permet pas d'employer cette expression, je trouve qu'il est en terrain assez glissant. (*Applaudissements*)

Je répète que c'est uniquement pour la commodité des députés, et il est bon de rendre plus efficaces le gouvernement et le Parlement. Nous avons consulté les statistiques de l'année dernière et, sauf erreur, il est arrivé seulement dix fois, sur 145 jours de séance, qu'on ait posé des questions à un plus grand nombre de ministres qu'il n'y en aura à la Chambre en vertu du présent système. Par conséquent...

L'hon. M. Lambert (Edmonton-Ouest): Mais c'est la Chambre qui a le choix.

Le très hon. M. Trudeau: Bien sûr; nous essayons seulement de rendre le Parlement et le gouvernement aussi efficaces que possible.

M. Horner: Oh!

Le très hon. M. Trudeau: Je me demande qui a perdu son calme cette fois. Il est évident que si 28 ministres siègent à la Chambre, alors qu'au cours de l'année environ 10 ou 12 seulement se verront poser des questions chaque jour, alors, au point de vue administration, temps des ministres et service rendu au peuple canadien, c'est une grande économie que de n'avoir ici que 10 ou 12 ministres pour répondre aux questions. (*Applaudissements*)

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Je ferai remarquer aux députés qu'il ne sert pas à grand-chose de revenir sur tous les arguments qu'on a longuement invoqués en maintes occasions ces dernières semaines. Je n'empêcherai certainement pas les députés d'exprimer leurs vues, mais je m'empresse de dire que je suis sympathique à l'idée avancée par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). A coup sûr, la mention d'un document officiel qui—et encore une fois, je suis d'accord avec le député de Winnipeg-Nord-Centre—n'a reçu aucune sanction officielle de la présidence et de la Chambre, ne peut être considéré en soi comme un changement au Règlement, et sur ce point, j'approuve le rappel au Règlement du député de Winnipeg-Nord-Centre.

M. Jack Horner (Crowfoot): Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Avant d'entamer ses explications sur le